

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27/01/2021

**Étaient présents** : Mesdames Andrée DEPULLE, Pascale DIDAOUI, Aurélie DOBOR, Marie-France GAUNARD-ANDERSON, Martine GERARDIN-REBOURSET, Sandrine JENOT, Véronique LAGARDE, Béatrice PETERLINI, Martine SAS-BARONDEAU, Valérie VELTER  
Messieurs Raphaël BARTHELEMY, Léon BASSO, Jacky CHRISTOPHE, Alain GERARD, Paul GUIDAT, François HOSSANN, Jean MUNIER, Jean-Claude SCHOENACKER, Gilles SOULIER

**Absents excusés** : Sylvie PONTIN, Emilie PASCAREL, Patrice BERT

**Absents non excusés** : Pascal FAAS

**Procurations** : Emilie PASCAREL           à       Martine SAS-BARONDEAU  
                  Sylvie PONTIN                   à       Gilles SOULIER  
                  Patrice BERT                       à       Gilles SOULIER

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité mais la liste minoritaire précise que le vote favorable qu'elle a émis sur la demande de subvention LEADER, présentée au conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2020, ne vaut pas adhésion à l'ensemble du plan de financement du projet du Parc touristique et de loisirs des Fenottes.

### **I. DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE**

Jean MUNIER est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

### **II. ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BP 2021**

Monsieur le Maire expose :

**Vu** l'article L1612-1 du CGCT, modifié par la loi n° 98-135 du 7 mars 1998,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et jusqu'à l'adoption du budget pour l'année 2021, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité présente un réel intérêt pour la commune et pour ses créanciers, car elle permet à la collectivité de continuer à honorer ses engagements financiers pendant la période qui précède le vote du budget primitif.

Les dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2020, hors reports et crédits afférents au remboursement de la dette, se sont élevées à 483 181,02 €. La limite de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2021 est donc de 120 795,25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2021, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2020.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27/01/2021**

<b>BUDGET inv. hors reports et remb. dette 2020</b>	<b>Crédit maxi utilisable avant le vote du BP 2021</b>	<b>Autorisation de l'organe délibérant</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Affectation des crédits</b>	<b>Répartition</b>
483 241,02 €	120 810,25 €	43 300 €	2051	OPNI	Concessions et droits similaires	7 500 €
			165	OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	1 000 €
			2152	50 (réfections voiries)	Installations de voirie	20 000 €
			2313	10 (mairie Ancy)	Construction	6 000 €
			2313	20 (travaux école élémentaire)	Construction	4 300 €
			2313	59 (local place de le République)	Construction	4 500 €

**III. TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE – SUBVENTION DETR/DSIL 2021**

Monsieur le Maire expose la nécessité du projet suivant : rénovation énergétique de l'école maternelle.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 73 017,67 € HT, soit 84 593,85 € TTC, répartie comme suit :

- 52 139,42 € HT, 62 567,30 € TTC pour la toiture
- 20 878,25 € HT, 22 026,55 € TTC pour la chaudière

Le Maire explique aux élus que ce projet répond aux critères d'éligibilité d'une subvention dans le cadre de la DETR ainsi que de la DSIL 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet présenté pour un montant de 73 017,67 € HT, soit 84 593,85 € TTC,
- Adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	Recettes	H.T.
Travaux de rénovation énergétique	73 017,67 €	DETR/DSIL	43 810,60 €
		Aides privées (CEE)	917,00 €
		Autofinancement	28 290,07 €
Total	73 017,67 €	Total	73 017,67 €

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27/01/2021

- Sollicite une subvention de 43 810,60 € HT au titre de la DETR ainsi que de la DSIL 2021, soit 60 % du montant du projet,
- Charge le maire de toutes les formalités.

### **IV. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR A VEGETAUX**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune d'Arnaville propose une convention pour mise à disposition d'un broyeur à végétaux sous les conditions suivantes :

- |                        |              |    |                   |
|------------------------|--------------|----|-------------------|
| - Carburant fourni     | 140 € / jour | ou | 100 € / ½ journée |
| - Carburant non fourni | 110 € / jour | ou | 85 € / ½ journée  |

La convention est établie pour la période du 01/01 au 31/12/2021 et un état récapitulatif des jours de mise à disposition à facturer sera dressé entre les 2 parties à chaque restitution du matériel.

Il précise que le broyeur serait très utile lors des opérations d'élagage et que l'utilisation du broyat permettrait de limiter le développement des herbes indésirables, l'évaporation, le tassement, le ruissellement et freinerait la progression de certains ravageurs comme les limaces.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte tous les termes et modalités de la convention de mise à disposition du broyeur à végétaux par la commune d'Arnaville,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

### **V. DENONCIATION DE LA CONVENTION DE GESTION D'IMMEUBLES AVEC METZ HABITAT TERRITOIRE**

Pour rappel, les 2 appartements situés 8 rue Lemal Perrin, au-dessus de l'école élémentaire d'Ancy, sont placés sous convention de gestion d'immeubles avec Metz Habitat Territoire depuis septembre 2012.

Un des 2 appartements, de type F4, a été restitué en date du 24 novembre 2020.

La commune souhaite profiter du renouvellement de locataire pour dénoncer la convention de gestion établie en septembre 2012 avec Metz Habitat Territoire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de dénoncer cette convention de gestion dès que possible,
- Décide de reprendre l'entière gérance des 2 appartements concernés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

### **VI. LOYER DE L'APPARTEMENT DE TYPE F4 SIS 8 RUE LEMAL PERRIN**

Suite à l'examen du prix du loyer actuel, Monsieur le Maire propose de réévaluer le loyer et les charges mensuels de la façon suivante :

- Un loyer mensuel de 580 €, indexé sur l'indice de référence des loyers
- Une provision mensuelle de 30 € pour charges récupérables régularisées annuellement sur les dépenses réelles.

L'appartement, situé au 1<sup>er</sup> étage et d'une surface de 82 m<sup>2</sup>, comprend une cuisine équipée et 3 chambres. S'ajoutent une petite dépendance et un espace vert clôturé.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27/01/2021

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de louer ce logement, au prix mensuel de 610 € (six cents dix euros), charges comprises, avec, annuellement, indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers et régularisation des charges sur les dépenses réelles de l'année,
- Accepte d'appliquer ce nouveau loyer à compter du 1<sup>er</sup> février 2021,
- Donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier

### **VII. ADHESION AU CAUE DE LA MOSELLE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat,
- De mandater Monsieur le Maire, pour représenter la commune d'Ancy-Dornot, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance la CAUE par la Taxe d'Aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du Conseil d'Administration en date du 07 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite.

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

### **VIII. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la commune voté et approuvé par le conseil municipal le 24 juin 2020, il est rappelé que les commissions permanentes sont les suivantes :

- Finances et économie locale
- Environnement et transition écologique
- Urbanisme et travaux.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Chaque membre du conseil est membre d'au moins une commission. La minorité municipale pourra bénéficier d'un siège dans chaque commission.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte la liste des commissions municipales suivantes :
  - 1 – Commission Finances Economie Locale
  - 2 – Commission Environnement et Transition écologique
  - 3 – Commission Urbanisme et Travaux
- Considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27/01/2021

- 1 - Commission Finances et Economie Locale :
- M. Gilles SOULIER
  - M. Léon BASSO
  - Mme Andrée DEPULLE
  - Mme Aurélie DOBOR
  - M. Jacky CHRISTOPHE
  - M. Alain GERARD
  - M. François HOSSANN
  - Mme Valérie VELTER
- 2 - Commission Environnement et Transition écologique :
- M. Gilles SOULIER
  - M. Raphaël BARTHELEMY
  - Mme Pascale DIDAOUI
  - M. Pascal FAAS
  - Mme Martine GERARDIN-REBOURSET
  - Mme Véronique LAGARDE
  - M. Jean MUNIER
  - Mme Béatrice PETERLINI
  - Mme Sylvie PONTIN
- 3 - Commission Urbanisme et Travaux :
- M. Gilles SOULIER
  - M. Patrice BERT
  - M. Jacky CHRISTOPHE
  - Mme Andrée DEPULLE
  - Mme Marie-France GAUNARD-ANDERSON
  - M. Alain GERARD
  - Mme Martine GERARDIN-REBOURSET
  - M. Paul GUIDAT
  - M. François HOSSANN
  - Mme Sandrine JENOT
  - M. Jean MUNIER
  - Mme Emilie PASCAREL
  - Mme Béatrice PETERLINI
  - Mme Martine SAS-BARONDEAU
  - M. Jean-Claude SCHOENACKER
  - Mme Valérie VELTER

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Propriétaire	Adresse du bien
M. et Mme VAILLANT Jean-François	24 route de Novéant
M. et Mme LANG Philippe	1 rue des Burons
M. BUNGERT Jacques	11 rue Saint Vincent
M. et Mme VILLEVAL Francis	9 rue du Moulin Bas
M. BIARD Sébastien	57 Grand Rue

### **DIVERS**

- Le maire informe les élus de l'avancement de la rédaction, par Nicolas TURON, d'une nouvelle policière ayant pour cadre la commune d'Ancy-Dornot.
- 2 réunions sont programmées en visioconférence :
  - Commission urbanisme et travaux : mercredi 03 février 2021 à 18h
  - Réunion d'information au Conseil Municipal sur l'étude CDC sur la mobilité : mercredi 10 février 2021 à 18h30

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27/01/2021

- Jean MUNIER, représentant de la commune au sein de la Fabrique du PLUi, a participé à la 1ère réunion organisée par la Communauté de Communes Mad et Moselle. Le souhait des membres de la Fabrique repose en une concertation très large de la population. Ainsi des informations seront prochainement adressées aux administrés par différents vecteurs. Cette réunion a également permis de fixer les 1ers éléments du diagnostic ainsi que les socles du projet politique socle du document qu'est le Projet D'aménagement et de Développement Durables (PADD).
- Sur le chantier des Fenottes, la pose des bâches amovibles est prévue les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 février prochains.
- Le maire informe les élus que la MSAP d'Ancy-Dornot est officiellement labellisée "France Services". Une communication nationale aura lieu prochainement. Des travaux importants de réhabilitation et mise aux normes du bâtiment avec réagencement de l'espace de travail auront lieu courant 2021.
- Marie-France Gaunard-Anderson informe le Conseil Municipal que les commissions permanentes sont déjà présentées en ligne sur le site de la commune depuis quelque temps alors qu'elles ont été constituées seulement lors de cette séance de conseil municipal. Elle demande également des informations sur les commissions et comités intercommunaux votés en décembre pour lesquels plusieurs personnes de la commune se sont présentées et attendent des nouvelles. Le maire mandate Sandrine Jenot qui gère le site internet de faire rapidement les modifications. Concernant les commissions et comités intercommunaux, le maire informe que les 1ères réunions débiteront prochainement.